

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°30 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 16 juillet 2025 chez Florentin et Faustine.

La séance est ouverte à 09 h 15.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e	
Gaston BOSC	X			Jusqu'à 16 h 15.
Francis CAZEILS	X			
Adrien CHAUD	X			
Émilie FALCONNIER		X		
Claude GUÉRIN			X	
Faustine LAMARD	X			Jusqu'à 16 h 15.
Florentin L'HOMMEDÉ	X			
Alexis LEFEBVRE	X			
Annick MARQUET	X			
Chelo RODRIGUEZ		X		
Françoise RISS-CAZEILS	X			

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Définition de la stratégie de l'association pour les municipales 2026
- Date de l'Assemblée Générale 2026

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2025.

II — Définition de la stratégie de l'association pour les municipales 2026

Le but de ce Conseil d'Administration exceptionnel, sous la forme d'un séminaire de travail, est de définir en une journée — plutôt qu'en une succession de réunions durant l'été — la stratégie, le programme et la temporalité de l'association pour les prochaines élections municipales.

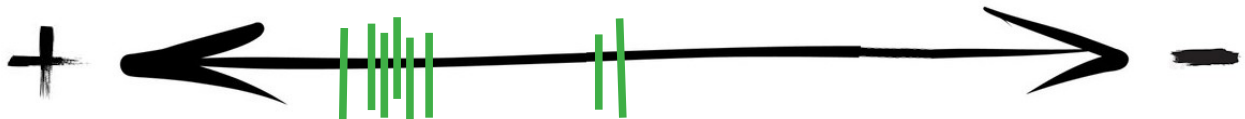
Débat mouvant

Après un moment de plénière sur la démarche et les enjeux, le CA se positionne sur de grands arbitrages à définir avant de creuser plus en détails notre démarche pour les municipales. Sont retranscrits ici les positionnements finaux après débat :

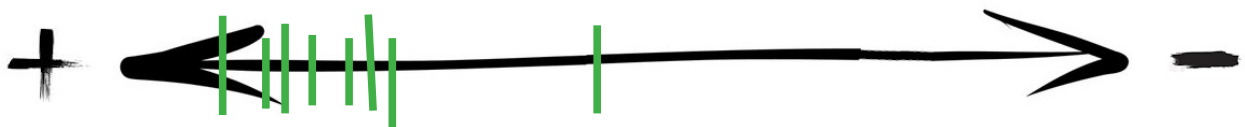
L'association doit proposer un bilan objectif des mandatures précédentes.



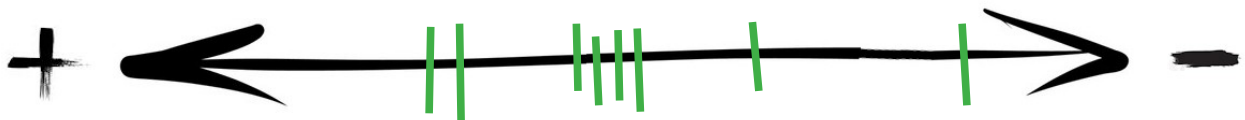
Nous devons effectuer des actions de plaidoyer auprès des candidats d'extrême droite.



L'association doit dénoncer des propositions anti-vélos de candidats.



Le plaidoyer pour les municipales ne doit pas se faire au détriment des autres actions de l'association (atelier de réparation notamment).



L'association doit prendre parti pour tel ou tel candidat.



L'association doit dénoncer les propositions en faveur de la circulation automobile.



sStratégie

Un retour sur l'historique de la stratégie politique de Villeneuvois à vélo jusqu'alors est réalisé. Alors que l'association a été créée simultanément à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale — facilitant les relations —, les premières discussions ont eu lieu par des canaux officiels, des courriers, puis par l'intermédiaire d'agents, mais sans jamais être consultés directement... jusqu'à l'épisode de l'avenue d'Agen (été 2023), où depuis l'association est régulièrement consultée par la mairie de Villeneuve-sur-Lot et la CAGV. Toutefois, Villeneuvois à vélo n'a jamais eu d'influence politique publique depuis la campagne d'Adrien Chaud pour l'élection municipale 2020.

Ce plan en 5 mesures était inspiré du plaidoyer de Vélo-Cité Bordeaux Métropole, à partir de données cartographiques, et l'avantage de partir d'une page blanche et d'un mandat où rien n'avait été fait. Quel succès ? Ce plan a permis de mettre la place des mobilités douces dans le débat public des municipales (avec les fameuses *remblas* de Guillaume Lepers, le positionnement pour la réouverture de la place Sainte-Catherine aux voitures d'Étienne Bousquet-Cassagne), de parler aux candidats directement (quatre candidats rencontrés sur six), mais aucune proposition n'avait été reprise concrètement.

Sont évoqués les risques pour Villeneuvois à vélo d'une campagne non-réussie. On retrouve notamment la perte de crédibilité, la perte d'adhérents, la vision d'une association politisée (même si nos actions sont éminemment politiques, dans le sens noble du terme). Le débat mouvant et les discussions qui s'en sont suivies montrent le souhait des administrateurs que la campagne ne se fasse pas au détriment du futur local, de l'atelier de réparation, qui peut être une action plus intéressante pour les cyclistes.

S'en suit un travail en groupes pour réfléchir autour des questions de la localité (uniquement Villeneuve ? Villeneuve, Bias, Pujols ? Partout ?) et de représentativité (que vélos ? Vélos, piétons ? « Mobilités douces ? » Anti-voitures ?).

→ **Décision est prise de rédiger deux plans différents, un pour Villeneuve et un pour les communes de la périphérie villeneuvoises à forts enjeux politiques** (Sainte-Livrade, Bias, Pujols, Casseneuil), en se concentrant sur les mesures pour développer le vélo en ville (et donc naturellement la marche) sans se positionner anti-voitures.

Programme

De nouveaux groupes sont formés pour réfléchir à des mesures à porter dans un plan d'actions. La mise en commun permet de trier les propositions selon une matrice impact / effort, entre les impacts attendus et les efforts nécessaires politiquement pour y arriver. Priorité aux actions ayant un impact élevé et un effort réaliste (actions rapides, victoires rapides). En second, actions à fort impact mais plus ambitieuses. Un long temps d'échange permet de choisir les mesures souhaitées pour le développement du vélo en Villeneuvois.

→ **Décision que les plans soient des plans d'action où on demande concrètement aux candidats de se positionner de manière binaire POUR / CONTRE cinq mesures proposées.** Commentaire libre supplémentaire mais qui n'enlève en rien la demande de positionnement. Positionnements publiés sur notre site Web.

→ **Pour Villeneuve, les mesures seront :**

1. piétonniser le pont des Cieutat

2. créer une piste cyclable vers le collège
3. relier le centre-ville aux zones économiques
4. revoir le plan de circulation, en lien avec les conseils de quartier
5. développer les rues scolaires

→ **Pour la périphérie, les mesures seront :**

1. développer le réseau cyclable structurant
2. implanter du stationnement vélo
3. revoir le plan de circulation
4. développer les rues scolaires

Temporalité

Enfin, se réfléchit une stratégie de mise en récit de notre plaidoyer. Cela dépend de plusieurs arbitrages (aller vers les candidats ? Vers la presse ? Faire un suivi au long cours ou un *one shot* ?). Après avoir rappelé le panorama à venir des candidats, est évoquée aussi la temporalité. La campagne ne démarrera réellement qu'en septembre, mais même plutôt en octobre ou novembre. Cela dépendra notamment du moment à partir duquel la municipalité sortante décidera de sa tête de liste pour l'élection. Il faut prendre garde à ne pas mélanger le Baromètre vélo (dont les résultats seront rendus publics le 18 septembre) et les municipales. Les résultats du Baromètre vélo doivent être utilisées dans notre plaidoyer, mais le Baromètre est un outil apaisant. Comme évoqué plus haut, nous ne souhaitons pas associer le Baromètre au bilan de la municipalité sortante dans le cadre des élections.

→ **Décision de la rédaction des deux plans d'action d'ici fin septembre. Envoi aux candidats en octobre avec demandes de réponse et entretien si besoin. Conférence de presse en novembre. Mise à jour des réponses au fil de l'eau.**

→ **Les entretiens avec les candidats doivent être réalisés par duo minimum.** Sont OK pour accompagner : Julien, Alexis, Gaston, Faustine, Adrien.

→ **Publication des positionnements des candidats sur notre site mais pas d'une analyse poussée. Pas de publication d'un bilan, mais OK pour un état des lieux (notamment à partir du Baromètre).**

→ **Pour Aiguillon et Tonneins (VéLot), entretiens avec les candidats mais pas de conférence de presse ou de site public. Le but est de sensibiliser les candidats aux questions vélo.**

III — Date de l'Assemblée Générale 2026

En lien avec les discussions précédentes, se pose la question de la date de l'AG 2026. Elle doit être réglementairement dans les six mois suivant la clôture comptable, *ie.* au premier semestre 2026. Doit-elle avoir lieu avant les élections ou après ?

La placer avant les élections permet de servir de nouveau moment fort pour pousser nos propositions dans la campagne, avec le risque probable d'être phagocyté par des candidats. Elle permettrait aussi de pouvoir déposer nos rapports d'activités et financier, approuvés, pour les demandes de subvention 2026.

Choix est fait de la placer après les élections municipales, un mois après les élections, afin de pouvoir inviter le futur Maire et/ou Président·e et/ou Vice-Président·e de la CAGV en charge des mobilités. Adrien doit voir le planning de la MVA pour la caler durant la seconde quinzaine d'avril.